

Mémoire à l'empereur Napoléon III pour le rétablissement de l'Eglise gallicane. – *L'Exposition de la doctrine de l'Eglise orthodoxe*. Les politesses des gentilshommes de l'Union (ci-devant monarchique) à cette occasion. – Leur gentilhommerie courbe la tête et s'exécute. – Importance de mon petit ouvrage. – Sa Majesté l'impératrice Maria Alexandrowna en accepte la dédicace. – Il fait son chemin et beaucoup de bien. – S. M. Alexandre II encourage mes travaux. – Je reçois la croix de Sainte-Anne de seconde classe. – La chancellerie de la Légion d'honneur se transforme en Sacrée-Congrégation et me refuse le droit de porter les insignes de la décoration. – Ma correspondance avec le clérical Vinoy transformé en révérend père de la Congrégation. – Rapport de l'archevêché. – Les trois mensonges de Guibert. – Le clérical Vinoy meurt et est remplacé par l'honorable général Faidherbe. – Je sollicite une nouvelle enquête. – Elle m'est accordée. – On me reconnaît le droit de porter les insignes de ma décoration et la première enquête est annulée. – Je deviens par occasion rédacteur de *l'Univers* sans qu'il s'en doute. – M. Dupanloup mis en cause par le Dr Lefort ne répond rien. – Quelques notes sur cet évêque. – *L'Univers* répond peu de chose au Dr Lefort. – Il s'agissait de l'incendie de la Bibliothèque d'Alexandrie. – Le Dr Lefort en accuse un patriarche orthodoxe. – Je confonds le Dr Lefort dans les colonnes de l'Univers. – Singuliers procédés des journaux *Le Temps* et *le XIXe Siècle*. – *L'Univers*, grâce à moi, a le beau rôle. – Il me fait de jolis compliments qu'il ne m'aurait pas adressés s'il m'eut connu. – Continuation de mes travaux orthodoxes. – *L'histoire de l'Eglise*. – Caractère de ce grand ouvrage dans lequel je résume les études de toute ma vie. – Parallèle entre cet ouvrage et les prétendues histoires soit papistes soit protestantes. – Que Dieu me prête vie pour arriver à mon but !

Tous les ouvrages que je publiais avaient attiré l'attention. Ils me faisaient beaucoup d'ennemis parmi les ultramontains, mais un grand nombre de prêtres instruits avaient conçu pour moi la plus haute estime. Plusieurs me faisaient visite, mais j'allais rarement les voir, dans la crainte de les compromettre et d'attirer sur eux les foudres de l'archevêché. Ceux qui étaient dans une position à peu près indépendante se gênaient moins. Parmi eux était M. l'abbé Vilain, ancien principal dans un collège de Belgique. Il vint un jour me faire une commission qui m'étonna beaucoup. Des prêtres du clergé de la chapelle impériale l'avaient prié de me voir et de me prier de faire pour l'empereur Napoléon, un mémoire pour la restauration de l'Eglise gallicane. L'abbé Vilain connaissait mes opinions et mes sentiments à l'égard de ce triste Sire. Mais il me répondit : «Faites un petit sacrifice. En fait, il est empereur; en fait, vous êtes son sujet, que vous le vouliez ou non. Laissez ces petits détails de côté et adressez-lui un mémoire qui pourra faire beaucoup de bien. Il en a assez de la curie romaine, et si vous lui indiquez le moyen de s'en débarrasser, il en sera enchanté. Plusieurs prêtres de la cour pensent que vous seul pouvez faire un pareil travail. Il faut que ce soit court, mais clair et substantiel. Je vous en prie, au nom de notre vieille amitié, faites ce que je vous demande». J'hésitais, je croyais que mon travail n'aurait aucun résultat. A la fin, je cédaï, mais à condition que mon travail serait anonyme. La condition fut acceptée. En quelques jours il fut fait et imprimé avec luxe. L'empereur le lut, l'approuva et promit d'en tenir compte.

A dater de ce moment, il devint gallican, et il fit voir, à l'époque du faux concile du Vatican, que mon mémoire ne lui avait pas été inutile. Il n'avait pas assez de caractère pour le mettre à exécution, mais il se montra fort opposé à l'infaillibilité papale. Darboy, au moment du pseudo-concile, était archevêque de Paris. Il connaissait si bien les dispositions de son Seigneur et Maître qu'il fut un des opposants les plus énergiques. S'il n'avait pas été aussi sûr de lui plaire en faisant de l'opposition, il aurait été ultramontain comme il l'avait été déjà plusieurs fois. Il alla même jusqu'à plaisanter le concile. Comme on avait écrit que presque tous les membres avaient proclamé le dogme de l'infaillibilité, il changea le mot presque (*ferè*), en *ferœ*, qui signifie bête, et dit que toutes les bêtes avaient adhéré au nouveau dogme.

L'abbé Maret, évêque *in partibus*, se prononça également contre le pseudo-concile et fit deux volumes qui furent imprimés aux frais de l'empereur.

Qui sait ce qui serait advenu, si le pauvre Sire ne se fût pas fourvoyé dans la triste guerre franco-allemande ? Lorsqu'il fut tombé de son trône usurpé, l'opposition au pseudo-concile disparut, et monsignor Maret se soumit avec fracas et condamna son livre. Pauvre Maret ! C'était cependant un homme estimable et qui connaissait la vérité. Mais il n'avait pas de caractère et il aimait mieux dissimuler ce qu'il pensait que d'avoir des difficultés.

Quant à Darboy, était-il encore gallican lorsqu'il fut fusillé à la Roquette ? Les ultramontains le pensent, car sa mort n'a pas été un grand deuil pour eux; leur *requiescat in pace* dissimulait mal le plaisir qu'ils ressentaient d'être débarrassés de lui.

J'attaquai avec vigueur le pseudo-concile et son prétendu dogme. Mais la polémique ne me faisait pas oublier un petit ouvrage auquel mes amis attachaient la plus haute importance. C'était *l'Exposition de la doctrine de l'Eglise orthodoxe*, à l'usage des personnes qui n'ont ni le

temps ni la capacité d'approfondir les questions théologiques. On sait que la plupart des membres des diverses Eglises ne connaissent ni les doctrines de leur propre Eglise, ni celles des autres Eglises chrétiennes; de là, une foule d'erreurs dont sont émaillées les conversations des gens du monde sur les questions religieuses.

Je conçus donc le projet de composer un petit ouvrage, peu compliqué, très clair, dans lequel j'exposerais les doctrines de l'Eglise orthodoxe, en mettant en regard les doctrines des Eglises romaine, anglicane et protestantes. L'ouvrage terminé, je demandai à M. le comte D. Tolstoï, alors procureur général du Saint-Synode, si Sa Majesté l'impératrice Maria Alexandrowna, daignerait en accepter la dédicace. J'avais eu l'idée de faire cette demande pour recommander mon ouvrage auprès des dames orthodoxes qui, à mon avis, avaient besoin d'une connaissance plus exacte de la question religieuse lorsqu'elles venaient en Occident et avaient des relations avec la société papiste ou protestante. La pieuse impératrice accepta la dédicace et approuva la lettre par laquelle je lui dédiai mon petit livre. L'ouvrage fut bientôt traduit dans toutes les langues des Eglises orthodoxes, y compris l'arabe. Il se plaça bien partout, et j'estime que dans les diverses Eglises orthodoxes on en plaça plus de vingt mille exemplaires. Pour un ouvrage religieux et qui n'eût jamais recours à la réclame des journaux, c'est un succès tout à fait exceptionnel. Ce que je considère aussi comme un succès, c'est qu'aucun théologien des Eglises dont j'ai exposé les doctrines ne m'a reproché une seule erreur. Les protestants, en particulier M. de Rougemont, parlèrent de mon ouvrage avec sympathie. On le traduisit en anglais, et, ni en Angleterre, ni en Amérique, on ne souleva d'objections. Les papistes gardèrent le silence. Seule, *l'Union* (ci-devant monarchique) en parla, mais seulement pour m'injurier, pour faire plaisir aux Galitzine. M. Laurentie n'était plus directeur de ce journal, qui était tombé entre les mains de quelques gentillâtres; ils n'avaient pas suivi les traditions du fils de paysan avec lequel j'avais eu quelques relations au début de ma carrière littéraire. Aucun d'eux n'avait vu un exemplaire de mon petit livre qu'ils transformèrent en un gros volume rempli d'inepties à peine intelligibles. S'ils n'avaient parlé que du livre, je n'aurais pas réclamé; je n'aurais opposé qu'un silence dédaigneux à leur stupide appréciation, mais ils s'attaquaient à ma personne, me traitant grossièrement de schismatique et d'apostat.

Je fis une réponse et je la portai moi-même au bureau des gentil-hommes journalistes. C'était une démarche polie. Quand je me présentai, un gros hobereau enluminé vint à ma rencontre et me dit avec grossièreté : «Qu'est-ce que vous voulez ?» Je répondis : «Je vous apporte, Monsieur, une réponse aux injures dont j'ai été l'objet dans votre journal, et je vous prie de l'insérer dans votre prochain numéro.» – Qui êtes-vous ? – Je suis M. l'abbé Guettée.» – «Ah ! ah ! Eh bien ! nous insérerons votre lettre si cela nous convient et quand nous voudrons.» – «Je regrette de ne pas rencontrer ici M. Laurentie, votre maître à tous, et avec lequel j'ai eu des relations fort polies; il m'aurait mieux écouté, ou plutôt il ne m'eût pas injurié. Vous savez, Monsieur, que la loi est faite pour votre journal comme pour tous les autres. Je me suis dérangé pour vous apporter ma lettre par respect pour M. Laurentie, votre directeur honoraire, et pour le comte de Chambord dont vous êtes l'organe. Mais si vous ne tenez pas compte de cette politesse, demain vous recevrez ma lettre par ministère d'huissier.» – «Je vous réponds que nous nous moquons de votre huissier, et que nous insérerons votre lettre si cela nous convient.» – «Nous verrons bien, Monsieur». Après ces mots, je me retirai sans daigner saluer ce malotru. C'est en de pareilles mains sales qu'était tombé l'organe du comte de Chambord. Malgré les bravades du malotru, le journal inséra ma lettre dans le numéro du lendemain. On avait un peu plus peur de l'huissier qu'on le disait, et afin de ne pas me donner le droit de répondre une seconde fois, on inséra ma lettre purement et simplement, et sans commentaires.

Si les pseudo Russes Augustin et Nicolas Galitzine cherchaient à me salir, je recevais des vrais Russes de nombreux encouragements et témoignages de sympathie. Je ne puis les mentionner tous; mais, il en est un que je dois faire connaître pour rendre hommage au grand et si sympathique empereur Alexandre II. Ce souverain, si éclairé, si digne de respect, on peut dire, si digne de vénération, n'a pas trouvé grâce devant une secte immonde qui ne respecte rien, qui ne croit ni à la vertu ni au bien. La mort cruelle qu'infligèrent au grand empereur des sectaires qui font de l'assassinat un moyen politique, nous a frappé au cœur. Nous avons eu l'occasion de voir l'empereur Alexandre II lors de notre voyage en Russie en 1865. Le comte Tolstoï qui venait d'être nommé procureur-général du Saint-Synode me dit un jour : «L'Empereur sait que vous êtes à Saint-Pétersbourg et m'a demandé si vous n'aviez pas sollicité une audience.» J'ai répondu : «Le R. P. Wladimir est un homme modeste et qui n'oserait demander une audience à Votre Majesté.» – «Je veux le voir, répondit l'Empereur, faites lui remettre de ma part une croix, et dites-lui que je l'attends à Alexandrie.» C'est un petit chalet au milieu d'une forêt, l'Empereur aimait à

l'habiter une partie de l'année. En arrivant à la gare de Peterhoff, je trouvai une voiture de la Cour qui me conduisit au châlet impérial.

L'aide-de-camp de service était averti. Quelques minutes étaient à peine écoulées que je fus introduit dans un modeste cabinet où se trouvait l'Empereur. J'avais passé toute ma vie au milieu des livres; je n'étais pas au courant des usages du grand monde, et j'étais fortement impressionné en pensant que j'allais voir l'Empereur. Mon émotion ne dura pas longtemps. Alexandre II me reçut avec une si noble simplicité, me parla d'une manière si aimable que tout à coup je fus absolument maître de moi. L'excellent Empereur me fit asseoir et m'offrit une cigarette, selon un usage bien répandu parmi les Russes.

J'avouai que je n'avais jamais fumé la plus innocente cigarette, à plus forte raison le cigare ou la pipe. «Heureux mortel,» me dit l'Empereur en riant. Puis la conversation s'engagea sur la question religieuse, sur mon entrée dans l'Eglise orthodoxe. Je répondis à toutes ses questions. La conversation l'intéressait, car il en oublia une revue qu'il devait passer à Cronstadt. L'audience durait depuis plus d'une demi heure, lorsqu'un général entra fort discrètement et dit quelques mots. L'Empereur se leva comme poussé par un ressort, et me dit : «Père Wladimir, l'histoire dira que vous avez fait oublier une revue à Alexandre II. C'est la première fois que cela arrive.» En un clin d'oeil il était sur son cheval et filait comme un oiseau, suivi d'un brillant état-major.

Je restai à causer quelques instants avec l'aide-de-camp de service qui me demanda : «Eh bien, mon révérend père, comment trouvez-vous notre empereur ?» Je répondis : «C'est bien là un vrai empereur. Celui qu'on a en France, n'est qu'un empereur d'occasion». M. le comte D. Tolstoi me dit que ce mot avait été rapporté à l'empereur qui en avait beaucoup ri. On me félicita, dans toute la société russe, d'avoir obtenu une si longue audience, et l'on me considéra comme étant bien en cour. Je n'avais pas tant de prétentions, et je savais bien que je n'étais bon que dans la société de mes bouquins. La sainte impératrice Maria-Alexandrowna était malade au moment où je me rendis à Alexandrie. Elle avait chargé l'empereur de me dire qu'elle regrettait beaucoup que la maladie l'empêchât de me recevoir.

Dans la conversation que j'eus avec Sa Majesté Alexandre II, je fus convaincu qu'il s'intéressait vivement à mes ouvrages. Ce fut pour me donner une preuve de son intérêt qu'il me fit adresser, de la manière la plus gracieuse, le cordon de commandeur de l'ordre impérial et royal de Sainte-Anne. J'en fus d'autant plus flatté que je ne l'avais pas sollicité. Cette distinction dont j'étais honoré mit en fureur mes adversaires. Il ne sera pas inutile de donner les pièces officielles de cette affaire.

Afin de pouvoir porter, quand cela me conviendrait, les insignes de l'ordre qui m'était conféré, je déposai à la Caisse des dépôts et consignations la somme de cent francs, et à la préfecture de la Seine les pièces qu'on me demanda à l'appui de ma demande en autorisation.

Après deux mois, je reçus avis de me rendre à la préfecture de la Seine. Je m'y rendis, et l'on m'y annonça que le Conseil de la Légion d'honneur me refusait l'autorisation demandée. On me remit mes pièces.

Je recevais en même temps avis de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur que je pouvais retirer mes cent francs de la Caisse des dépôts et consignations.

Je demandai à l'employé de la préfecture chargé de me notifier le refus, sur quels motifs on s'appuyait pour me refuser l'autorisation que j'avais demandée. Il me répondit que je devais m'adresser, pour les connaître, à la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur.

Le jour même j'écrivis la lettre suivante à M. le Grand Chancelier :

«Paris, 15 novembre 1873.

MONSIEUR LE GRAND CHANCELIER,

La préfecture de la Seine vient de me remettre les pièces déposées par moi à l'effet d'obtenir l'autorisation de porter les insignes de l'Ordre -impérial-Royal de Sainte-Anne de Russie. On m'a donné avis, à la préfecture, que cette autorisation m'était refusée par la Grande Chancellerie. J'ai demandé les motifs de cette décision; on m'a répondu que c'était à vous que je devais m'adresser pour les connaître.

C'est pourquoi, Monsieur le Grand Chancelier, j'ai l'honneur de vous écrire pour vous demander communication des motifs sur lesquels on s'est appuyé pour me refuser l'autorisation demandée,

Comme je suis un citoyen honorable, jouissant de tous ses droits civils et politiques; que je n'ai jamais rien eu à démêler ni avec la police ni avec les tribunaux, je dois penser que votre religion a été surprise; sans cela vous n'auriez pas pris une décision qui porte atteinte à mon

honneur, sans compter qu'elle est un affront pour Sa Majesté l'empereur de Russie qui me connaît depuis longtemps et qui m'a envoyé son Ordre de Sainte-Anne sans même que j'aie sollicité cet honneur.

J'espère, Monsieur le Grand Chancelier, que vous voudrez bien prendre cette lettre en considération, et me mettre, par la communication que je vous demande, en mesure de vous éclairer sur les faux renseignements qu'on aurait pu vous donner.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Grand Chancelier, de Votre Excellence le très humble serviteur.

WLADIMIR GUETTÉE,  
Docteur en théologie.»

Le lendemain, j'écrivis cette lettre à M. le préfet de la Seine :

«Paris, 16 novembre 1873  
MONSIEUR LE PRÉFET,

J'avais remis à la préfecture de la Seine les pièces à l'appui d'une demande en autorisation de porter les insignes de l'Ordre Impérial-Royal de Sainte-Anne de Russie. Hier on m'a remis ces pièces en me donnant avis que la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur me refusait l'autorisation demandée. Ce refus est une atteinte portée à mon honneur, et je dois en connaître les motifs. Vous avez été, Monsieur le préfet, l'intermédiaire par lequel ma demande a été transmise à la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur. Je dois donc m'adresser à vous pour avoir connaissance officiellement des motifs du refus. Vous ne pouvez trouver étrange que je demande cette communication, car un citoyen honorable, jouissant de ses droits civils et politiques, et qui n'a jamais rien eu à démêler ni avec la police ni avec les tribunaux, doit trouver fort extraordinaire qu'on lui refuse une autorisation à laquelle il a droit.

J'espère, Monsieur le préfet, que vous reconnaîtrez la légitimité de la demande que je vous adresse et que vous voudrez bien m'envoyer copie de la pièce qui a dû vous être adressée par la Grande Chancellerie avec mes pièces à l'appui de ma demande en autorisation.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le préfet, votre très humble serviteur.  
W. GUETTÉE,  
Docteur en théologie.»

Le Grand Chancelier, M. le général Vinoy, répondit ainsi à ma lettre du 15 :

«Paris, le 19 novembre 1873

MONSIEUR L'ABBÉ,

J'ai reçu la protestation que vous m'avez adressée en date du 15 de ce mois, contre le refus opposé à votre demande en autorisation d'accepter et de porter les insignes de l'Ordre de Sainte-Anne de Russie.

La décision qui vous concerne a été prise en conseil de la Légion d'honneur, après avis de Son Excellence le Ministre des cultes, et conformément à la législation sur les ordres étrangers.

Recevez, Monsieur l'abbé, l'assurance de ma parfaite considération.  
Le Grand Chancelier,  
VINOY.»

De son côté, M. le préfet de la Seine me fit répondre ainsi :

«Paris, le 21 novembre 1873.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre, en date du 16 de ce mois, par laquelle vous me demandez de vous faire connaître officiellement les motifs qui ont déterminé le conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur à vous refuser l'autorisation de porter les insignes de la décoration de Sainte-Anne de Russie.

Je n'ai été, Monsieur, dans cette circonstance, qu'un intermédiaire entre vous et la Grande Chancellerie; je ne puis donc que vous inviter à adresser votre requête à M. le Grand Chancelier, à qui il appartient de vous fournir, s'il y a lieu, les renseignements que vous demandez.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.  
Le Préfet de la Seine,

Pour le Préfet et par autorisation :  
Le Secrétaire général de la préfecture,  
E. TAMBOUR.»

Je répondis à M. le Grand Chancelier :

«Paris, 20 novembre 1873

MONSIEUR LE GRAND CHANCELIER,

Par votre réponse en date d'hier, 19 vous me faites connaître que la décision qui me concerne,, au sujet des insignes de l'Ordre de Sainte-Anne de Russie, a été prise en conseil de la Légion d'honneur.

C'est une raison de plus pour moi de tenir à ce que cette décision soit annulée, puisqu'elle a tant d'importance. Vous ajoutez qu'elle a été prise après avis de Son Excellence le Ministre des cultes.

Il y a là une illégalité. M. Batbie, ministre des cultes, n'a pas plus à s'occuper de moi que moi de lui, car je n'appartiens à aucun des cultes reconnus par l'Etat. Il est vrai que j'ai exercé le ministère ecclésiastique dans l'Eglise romaine; mais je n'appartiens plus ni à cette Eglise ni à son clergé depuis l'année 1857. Je les ai quittés alors volontairement, parce que la religion est pour moi chose très sérieuse et que ma conscience ne m'a pas permis de suivre le pape et les évêques français à travers leurs évolutions doctrinales. Je suis étonné qu'un ministre, professeur de droit, n'ait pas compris qu'il était incompetent en ce qui me concerne, dès que je n'appartiens pas à un clergé reconnu par l'Etat.

Je ne suis et ne dois être pour l'Etat qu'un citoyen; or, sous ce rapport, comme sous tous autres, personne ne peut se dire plus honorable que moi.

Mais enfin puisque M. Batbie, ministre des cultes, a jugé à propos de donner son avis sur une question qui me concerne, je dois insister pour avoir communication de son rapport qui a été la base de la décision prise contre moi par le conseil de la Légion d'honneur. J'en connais le contenu; mais cela ne suffit pas.

Je mets d'autant plus d'insistance pour en obtenir une communication textuelle, que j'y suis calomnié. Il y a même dans cette pièce deux calomnies, sans compter le reste. J'ai le droit de me servir du mot calomnie, car il est consacré par un jugement du tribunal civil de la Seine, lequel a condamné comme diffamateurs de mauvaise foi plusieurs individus qui s'étaient servis, dans certains journaux, de quelques-unes des expressions employées par M. le ministre Bathie dans son rapport. Ce jugement a été confirmé par la Cour d'appel.

Je veux croire que c'est par inadvertance que M. le ministre Bathie m'a calomnié, quoique je ne comprenne pas plus une inadvertance dans un ministre qu'une illégalité dans un professeur de droit. Mais, un fait certain, c'est que le conseil de la Légion d'honneur a été induit en erreur par l'avis illégal et calomnieux de M. le ministre des cultes, et que ce conseil doit tenir à honneur de revenir sur sa décision. L'illégalité est flagrante, elle fournit au conseil un motif suffisant pour revenir sur sa décision. Quant aux calomnies dont je suis l'objet dans le rapport de M. le ministre des cultes, j'enverrai ma défense au conseil de la Légion d'honneur dès que le rapport m'aura été communiqué.

Je dois vous déclarer, Monsieur le Grand Chancelier, que je ne suis pas homme à laisser dormir une question, dès que mon honneur y est intéressé. Un général français ne peut blâmer cette juste susceptibilité; et, en homme intelligent, vous comprenez qu'il n'y a pas seulement de l'honneur dans l'armée.

Si je n'obtiens pas justice, j'en appellerai au tribunal de l'opinion publique. Je n'aime ni le bruit ni le scandale, mais je ne laisserai pas la parole à mes diffamateurs. La vérité et la justice les ont déjà flétris; mais puisqu'ils relèvent la tête et qu'ils n'ont pas craint de tromper un ministre et par là le conseil de la Légion d'honneur, je saurai de nouveau les écraser.

Ne croyez pas, Monsieur le Grand Chancelier, que je fasse ces démarches pour la satisfaction de mettre une rosette à ma boutonnière. Je suis bien au dessus de cette sottise vanité.

Mais mon honneur est en cause, et c'est un devoir pour moi de le faire respecter.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, le très humble serviteur.

W. GUETTÉE,

Docteur en théologie, commandeur de l'Ordre impérial-royal de Sainte-Anne de Russie.»

Le même jour, j'adressai cette lettre à M. Batbie, ministre des cultes :

«Paris, 20 novembre 1873

MONSIEUR LE MINISTRE,

Vous avez adressé au conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur un rapport contre moi. Ce rapport a motivé le refus qui m'a été fait de porter les insignes de l'Ordre impérial-royal de Sainte-Anne de Russie.

Le rapport que vous avez fait, Monsieur le Ministre, est illégal, car vous n'aviez pas à vous occuper de moi dès que je ne fais pas partie d'un clergé reconnu par l'Etat. Je ne dois être pour vous qu'un citoyen, et la question ecclésiastique n'est de votre compétence que lorsqu'il s'agit d'un culte reconnu par l'Etat. De plus, vous vous êtes fait l'écho de calomnies flétries par un jugement du tribunal civil de Paris, confirmé en appel.

Je viens de développer ces considérations dans une lettre à M. le Grand Chancelier de la Légion d'honneur. Je lui demande communication textuelle de votre rapport, afin que je puisse y répondre sur tous les points.

Vous avez été, Monsieur le Ministre, indignement trompé par mes adversaires. Vous aurez, je l'espère, assez d'honnêteté pour le reconnaître, lorsque j'aurai présenté mes preuves. Veuillez donc m'aider auprès de la Grande Chancellerie ou de la préfecture de la Seine pour que votre rapport me soit communiqué officiellement et que j'aie la possibilité de vous présenter une défense complète.

Je ne vous dissimulerai pas, Monsieur le Ministre, que si je n'obtiens pas justice, je ferai appel à l'opinion publique.

Je n'aime ni le bruit ni le scandale, mais je dois défendre mon honneur injustement attaqué.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence, le très humble serviteur.

W. GUETTÉE,

Docteur en théologie, commandeur de l'Ordre impérial-royal de Sainte-Anne de Russie.»

Je ne reçus pas de réponse de ce grand personnage qui s'appelle Batbie. C'était un clérical féroce, et il se croyait en sûreté de conscience parce les calomnies dont il s'était fait l'écho, lui avaient été fournies par le cardinal Guibert, archevêque de Paris.

Son silence est significatif.

Le préfet de la Seine avait été plus poli; mais sa lettre demandait une réponse. Je lui écrivis ainsi :

«Paris, 22 novembre 1873

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai reçu votre lettre datée d'hier, 21, et dans laquelle vous me dites que vous ne pouvez me communiquer officiellement les motifs qui ont déterminé le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur à me refuser l'autorisation de porter les insignes de la décoration de Sainte-Anne de Russie.

Votre raison c'est que, dans cette circonstance, vous n'avez été qu'un intermédiaire entre moi et la Grande Chancellerie.

C'est précisément à titre d'intermédiaire que je me suis adressé à vous; c'est à vous que les pièces à l'appui de ma demande ont dû être remises; c'est à vous qu'elles ont été renvoyées avec le rapport sur lequel on s'est appuyé pour motiver le refus. J'ai donc dû m'adresser à vous pour avoir copie de ce rapport.

Je ne vous dissimulerai pas que je me suis adressé en même temps à la Grande Chancellerie.

On m'a répondu que la décision avait été prise en conseil de la Légion d'honneur sur l'avis du ministre des cultes.

J'ai répondu que l'avis de M. le ministre des cultes est illégal, puisque je n'appartiens pas au clergé reconnu par l'État; que cet avis est calomnieux, puisqu'il contient des accusations que les tribunaux ont flétries comme autant de diffamations faites de mauvaise foi. C'est le jugement du tribunal civil qui le dit.

J'ai donc insisté auprès de la Grande Chancellerie; j'insiste en même temps auprès de vous, Monsieur le préfet, comme mon intermédiaire auprès de la Grande Chancellerie.

J'ai écrit également à M. Batbie, ministre des cultes, pour l'avertir qu'il avait été indignement trompé par mes adversaires, et qu'il devait, pour son honneur, me communiquer son rapport, afin de me fournir l'occasion de l'éclairer.

Je vous le dirai franchement, Monsieur le Préfet, je ne me contenterai pas d'un jugement dans lequel, sur l'avis illégal et calomnieux de M. Batbie, on a jugé, condamné et exécuté mon honneur, à huis-clos, comme dans un tribunal d'inquisition; je n'aime ni le bruit ni le scandale, mais si justice ne m'est pas rendue, je publierai un *Mémoire* dont j'ai déjà réuni les éléments. Je ne permettrai pas qu'on attente à mon honneur resté intact en France comme en Russie, malgré la haine dont me poursuivent de *pieux* adversaires, qui ont fourni à M. le ministre des cultes des calomnies qu'il a acceptées sans les contrôler.

Vous pouvez, je crois, Monsieur le préfet, éviter ce scandale en vous entendant avec MM. le Grand Chancelier et le ministre des cultes pour me communiquer le rapport qui vous a été transmis.

J'ai l'honneur d'être, M. le préfet, de Votre Excellence, le très humble serviteur.

W. GUETTÉE,

Docteur en théologie, commandeur de l'Ordre impérial-royal de Sainte-Anne de Russie.»

M. le préfet de la Seine garda le silence.

Le Grand Chancelier m'adressa cette réponse à ma lettre du 20.

«Paris, le 23 novembre 1873.

MONSIEUR L'ABBÉ,

J'ai reçu la nouvelle lettre que vous m'avez écrite le 20 de ce mois, au sujet du refus opposé, par le conseil de la Légion d'honneur, à votre demande en autorisation de porter les insignes de l'ordre de Sainte-Anne de Russie.

L'autorisation d'accepter et de porter une décoration étrangère n'est pas un droit que chacun soit apte à revendiquer, c'est un acte purement gracieux que rien n'oblige le gouvernement à souscrire. Dans ces conditions, la Grande Chancellerie n'a pas à revenir sur l'avis émis par le Conseil de l'Ordre, et je ne puis que vous en témoigner mon regret.

Recevez, Monsieur l'abbé, l'assurance de ma considération.

Le Grand Chancelier VINOY.»

Je répondis :

«Paris, 29 novembre 1873

MONSIEUR LE GRAND CHANCELIER,

En réponse à ma lettre du 20, vous m'écrivez que chacun n'est pas apte à revendiquer l'autorisation d'accepter et de porter une décoration étrangère ; que cette autorisation est un acte purement gracieux que rien n'oblige le gouvernement à souscrire.

Je vous prierais de remarquer que je n'ai point demandé l'autorisation d'accepter la décoration dont Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies m'a honoré. Une acceptation est un acte privé qui n'est pas plus du ressort du gouvernement français que l'acte par lequel Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies m'a honoré de son Ordre de Sainte-Anne.

«Quant à porter les insignes d'un ordre, c'est un acte public que le gouvernement peut autoriser ou refuser. Mais son autorisation est-elle un acte purement gracieux que rien n'oblige le gouvernement à souscrire ?» S'il en était ainsi le gouvernement ne demanderait pas les pièces à l'appui de la demande en autorisation, ne prescrirait pas une double enquête, et surtout ne demanderait pas de l'argent pour l'accorder. L'autorisation susdite est donc un acte administratif que le gouvernement peut accorder ou refuser, selon la nature des motifs qui peuvent le déterminer.

Quels sont les motifs qui ont décidé le gouvernement à me refuser l'autorisation que j'ai demandée ? On ne veut pas me les faire connaître officiellement, on élude de répondre directement à ma demande. Pourquoi ! Le gouvernement aurait-il de ces motifs que l'on n'ose pas avouer publiquement ? Je regrette, pour le conseil de la Légion d'honneur, qu'il ait accepté, les yeux fermés, l'avis du gouvernement transmis par un ministre qui ne pouvait le transmettre également; je regrette, pour la Grande Chancellerie, qu'elle ait été l'intermédiaire d'une décision prise par suite de cet avis illégal et calomnieux. Mais puisque le conseil de la Légion d'honneur doit obéir à des règlements que l'on dirait calqués sur ceux de l'Inquisition, et qu'il ne peut pas plus revenir sur sa décision que s'il était infaillible, je me contenterai de faire cette déclaration : que je n'aurais point demandé l'autorisation de porter les insignes de l'Ordre de Sainte-Anne de Russie, si j'eusse considéré cette autorisation comme une grâce de la part du gouvernement. Je n'ai pas plus de grâce à demander au gouvernement actuel qu'à ceux qui l'ont précédé. Je n'ai

jamais revendiqué que mes droits; je ne me suis jamais abaissé au métier de solliciteur. On aurait pu m'accorder, depuis longtemps, même un grade élevé dans la Légion d'honneur, et l'on aurait été moins embarrassé de faire connaître mes titres que ceux d'un grand nombre de chevaliers, et même d'officiers du grade le plus élevé; mais je n'ai jamais rien demandé, et je ne veux même pas que l'on croie que j'aie sollicité une faveur, en demandant l'autorisation de porter les insignes d'un ordre qui m'ont été gracieusement octroyés par Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies. Libre au gouvernement actuel de la pauvre France de se montrer plus difficile que ce grand et magnanime souverain; mais libre à moi de déclarer que je n'ai voulu lui demander ni grâces ni faveurs.

La question étant posée comme elle l'a été par vous, Monsieur le Grand Chancelier, je suis si éloigné d'insister pour obtenir l'autorisation que j'ai demandée comme un droit, que je la refuserais si on voulait me l'accorder.

Seulement je ne veux pas laisser, par mon silence, votre décision prescrire contre mon honneur. Je connais les motifs qui ont déterminé le gouvernement à me refuser l'autorisation que j'ai demandée. Le public les connaîtra également et jugera entre lui et moi.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Grand Chancelier, Votre très humble serviteur.

W. GUETTÉE,

Docteur en théologie, Commandeur de l'Ordre Impérial-Royal de Sainte Anne de Russie.»

Lorsque, à la préfecture de la Seine, on me communiqua la décision du conseil de la Légion d'honneur, je fus surpris, on le comprend. Je m'imaginai être un citoyen honorable, et cette décision m'apprenait qu'on n'avait pas de moi la même opinion au palais de la Légion d'honneur.

Je demandai sur quels motifs on s'appuyait pour me refuser l'autorisation que j'avais demandée. On me répondit que je devais, pour les connaître, m'adresser à la Grande Chancellerie.

Cependant on voulut bien me lire une phrase du rapport fait contre moi; elle était à peu près ainsi conçue : «L'attitude de M. Guettée, lors du procès Verger, lui mérita une admonestation sévère de M. le procureur impérial Wäisse, et, par suite, une sentence d'interdit de la part de l'autorité ecclésiastique».

Tels sont les motifs à moi connus qui ont motivé la décision du conseil de la Légion d'honneur. S'il en a eu d'autres, on refuse de me les faire connaître; je ne puis donc les discuter. Quant à ceux qui précèdent, voici ce que j'ai à répondre.

Il n'est pas vrai que M. Wäisse, procureur impérial, m'ait adressé une admonestation sévère par suite de mon attitude lors du procès Verger. Celui qui a donné ce renseignement à M. Bathie, et par lui au conseil de la Légion d'honneur, EN A MENTI. Ce menteur est M. le cardinal Guibert, archevêque de Paris.

Voici les faits tels qu'ils se sont passés :

Parmi les nombreux témoins à décharge réclamés par l'accusé Verger, assassin de M. Sibour, archevêque de Paris, je fus seul assigné, moi qui ne savais rien, et une pauvre fille qui n'en savait pas davantage.

J'étais seul avec cette pauvre fille dans la salle des témoins à décharge, et avec les gendarmes qui allaient et venaient. Jamais je n'avais assisté à aucune audience de cour d'assises, et je n'y ai jamais assisté depuis. J'avais été tellement impressionné par l'assignation qui m'avait été envoyée que j'en fus malade. Avant de paraître devant la cour, j'étais tremblant; lorsque je fus appelé et interrogé, je pus à peine ouvrir la bouche pour répondre, en quelques mots, à la question qui me fut posée par le malheureux Verger.

Telle a été mon attitude à l'audience, et j'inflige le démenti le plus formel à ceux qui diraient le contraire.

On le dira cependant, et on a dit même plus; M. Bathie et M. Guibert n'ont pas eu la primeur des calomnies répandues contre moi.

A peine le procès Verger était-il terminé, que l'on me faisait écrire, par ma propre soeur, religieuse à la Guadeloupe, qu'elle était désolée de ce que j'étais compromis dans l'affaire Verger.

Le Jésuite n'avait pas perdu de temps, comme on voit. Il s'était hâté d'aller jusqu'à la Guadeloupe pour me noircir. Il exploitait le titre de témoin à décharge que l'assignation m'avait donné; on transformait ce titre en celui de défenseur. Je sais que ma déposition, simple, exprimée modestement, je dirai même avec embarras et timidité, ne fit pas l'affaire de certains adversaires haut placés. M. l'abbé Buquet, un honnête homme égaré dans la société des E. et des V., me remercia de la manière dont je m'étais exprimé au sujet de l'archevêque; il savait que j'avais de graves et justes motifs de le traiter sévèrement; mais j'aurais cru manquer à toutes les

convenances si je n'avais pas été respectueux pour un homme assassiné, en présence d'une cour d'assises appelée à juger son assassin. Du reste, je ne me faisais pas violence en parlant convenablement de M. Sibour. Je l'avais aimé, et sa mort m'affligea profondément. Ce n'est pas moi qui aurais ri, comme l'ont fait d'autres prêtres, en allant lui jeter l'eau bénite sur son lit funèbre. Comme je parlais à M. Buquet de ce scandale qui m'avait attristé : «Je sais bien, mon cher ami, me répondit-il, que vous n'appartenez pas à cette catégorie de prêtres».

Si l'injustice dont M. Sibour s'était rendu coupable à mon égard, ne fut pas réparée par son successeur, M. Buquet n'en fut pas responsable. Cet honnête prêtre devait échouer devant l'intrigue de quelques misérables fanatiques. S'il n'est plus là pour l'attester, je pourrais nommer tel et tel prêtre, dans le diocèse de Paris, qui savent parfaitement à quoi s'en tenir à ce sujet.

Mais le jésuite sait-il respecter la vérité ? Son métier n'est-il pas de tant mentir, de tant calomnier, qu'il en reste toujours quelque chose ?

Passons au second mensonge du Rapport Guibert signé Bathie. Ai-je été interdit par l'autorité ecclésiastique ?

Non; le dire est un mensonge; et la vérité est si claire, peut être si facilement connue, que le mensonge devient une diffamation faite de mauvaise foi.

En 1861, plusieurs journaux clérico-légitimistes s'étaient avisés de m'attribuer une brochure qui n'était pas de moi, et qui était intitulée : *Rome et les évêques de France*. Ils disaient beaucoup de mal de la brochure pour rabaisser l'auteur; et ils insultaient l'auteur en prétendant qu'il était un prêtre interdit, afin de rabaisser la brochure. Parmi les journaux qui répandirent la fausse nouvelle et la diffamation, était la *France centrale*, de Blois, patronnée par le sieur Pallu. Or, Blois est le lieu de ma naissance; je devais donc attacher plus d'importance à l'article de *la France centrale* qu'à tous autres. *La Correspondance française* avait communiqué la diffamation à plusieurs autres journaux.

Je déférai la *France centrale* et la *Correspondance française* au tribunal civil de la Seine, qui rendit, les 5 et 12 avril 1861, le jugement dont la teneur suit :

«Sur la demande formée par M. l'abbé Guettée contre M. Blazeix, gérant de *la France centrale*, et M. Privat, directeur de *la Correspondance française*, le Tribunal a rendu le jugement suivant :

En ce qui touche *la France centrale* :

Attendu que dans son numéro du 12 janvier 1861, le journal *la France centrale* a publié un article dans lequel il indiquait l'abbé Guettée comme l'auteur d'une brochure intitulée : *Rome et les évêques de France* et le qualifiait prêtre interdit;

Attendu qu'il résulte des documents produits au tribunal la preuve que cette énonciation est inexacte, et que l'abbé Guettée n'a jamais été prêtre interdit;

Attendu que la publication de ce renseignement erroné est de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération du demandeur;

Attendu que le gérant du journal ne saurait décliner la responsabilité de l'article qu'il a inséré en établissant que la nouvelle avait déjà été annoncée dans d'autres journaux; qu'en effet il est de principe que le journal qui reproduit un article déjà paru se l'approprie en le publiant, et qu'il doit vérifier les renseignements qu'il donne à ses lecteurs;

Attendu que le gérant de LA FRANCE CENTRALE peut d'autant moins invoquer sa bonne foi, que l'abbé Guettée avait longtemps exercé son ministère dans le diocèse de Blois; qu'il avait coopéré à la rédaction du journal, et que tous les documents de la cause démontrent que les rédacteurs n'ont pu se méprendre sur la position réelle de l'abbé Guettée :

En ce qui touche Privat :

Attendu que *la Correspondance française*, dont Privat est le directeur, a recueilli les renseignements donnés par *la France centrale*, et, au moyen de sa correspondance autographiée, les a transmis, notamment aux différents rédacteurs du journal *le Courrier de Lyon*, sans prendre soin d'en vérifier l'exactitude;

Que ce fait porte également préjudice à l'abbé Guettée, puisqu'il a permis au *Courrier de Lyon* de donner une nouvelle publicité aux renseignements erronés déjà annoncés par *la France centrale*;

Attendu que le tribunal a les éléments nécessaires pour apprécier le préjudice causé au demandeur et prescrire les mesures propres à les réparer ;

Attendu qu'il n'y a aucune solidarité entre les défendeurs, dont les deux faits sont indépendants l'un de l'autre;

Attendu que l'exécution provisoire est demandée en dehors des termes de l'art. 135 du code de procédure civile;

Attendu, en ce qui touche la demande en garantie de Privat contre Blazeix, que Privat ne pose pas de conclusions à l'audience et que d'ailleurs, par les motifs énoncés plus haut, cette demande devrait être repoussée;

Par ces motifs,

Condamne Blazeix, comme gérant de *la France centrale*, à titre de dommages-intérêts, à insérer le présent jugement en tête des trois premiers numéros qui paraîtront de son journal;

Autorise l'abbé Guettée à le faire insérer dans trois journaux de Paris et cinq journaux des départements, à son choix, et aux frais des défendeurs, qui supporteront par moitié le coût de ces insertions;

Sur le surplus des conclusions, met les parties hors de cause;

Condamne Blazeix et Privat, tous deux ès noms, aux dépens envers l'abbé Guettée;

Condamne Privat aux dépens de sa demande en garantie contre Blazeix.»

J'aurais pu déférer mes calomniateurs au tribunal correctionnel qui les aurait sans doute condamnés à l'amende ou à la prison. C'est à la demande de mon avocat que je les déférai seulement au tribunal civil; il me disait que le procédé était plus honorable.

Il y avait parmi les pièces lues au tribunal, une lettre émanant de l'archevêché de Paris et qui, sur ma demande, m'avait été adressée pour la circonstance. Dans cette lettre, on déclare positivement et formellement que je ne suis pas interdit. Il parut si clair au tribunal que je n'avais pas encouru cette flétrissure, et les pièces imprimées qui lui étaient fournies en contenaient la preuve si évidente, qu'il n'hésita pas à juger que mes adversaires n'avaient pu me diffamer sans mauvaise foi.

Le jugement de la première chambre du tribunal civil de la Seine, publié par les journaux judiciaires, fut reproduit par un très grand nombre d'autres journaux. Il est donc notoire que je n'ai jamais encouru la plus légère condamnation de la part de l'autorité ecclésiastique.

Les pièces *imprimées* transmises au tribunal étaient mon acte d'appel contre Morlot et mon *Mémoire à consulter*. Il était bien démontré que l'affaire Verger n'avait même pas servi de prétexte à la mesure que l'on avait prise contre moi. Comment donc se faisait-il que Son Eminence Monseigneur le cardinal Guibert, archevêque de Paris, avait osé donner à M. Bathie ce renseignement : que j'avais été interdit par suite de mon attitude dans l'affaire Verger ?

C'est là tout simplement une infamie. Mais Guibert ne s'était pas contenté d'une double diffamation mensongère. Dans son mémoire à M. Bathie il y en avait une troisième que je n'ai connue que plus tard.

Le général Vinoy étant mort, sans doute en odeur de sainteté, puisqu'il était clérical de la plus vilaine eau, l'honorable général Faidherbe fut nommé à la place de grand chancelier de la Légion d'honneur. Je lui adressai une lettre dans laquelle je le priais de réviser ma cause, enterrée par le Révérend Père Vinoy, et de faire une nouvelle enquête. J'avais ajouté à cette lettre les pièces à l'appui. Peu de temps après cet envoi, je reçus la visite d'un monsieur qui me dit être chargé de venir causer avec moi à propos de mon affaire. J'avais reçu une semblable visite lors de la première enquête; mais celui qui était venu chez moi alors me parut un vrai cuistre; il était très crasseux et avait un air patelin qui sentait son jésuite à plein nez. Il m'avait parlé de l'affaire Verger et de mon interdit. Je lui avais fourni tous les renseignements que l'on pouvait désirer, je n'avais rien à cacher. Le visiteur de la seconde enquête était propre et n'avait pas l'air jésuite. «Je viens, me dit-il, simplement pour la forme. L'affaire Verger et l'interdit sont choses jugées, d'après les renseignements exacts que vous avez donnés. Quant à la question de mœurs, nous savons que vous êtes trop honorable pour qu'on puisse la soulever.» – «Il y a donc une question de mœurs, dis-je à mon interlocuteur ? L'employé de la préfecture de la Seine, qui m'a donné connaissance du rapport fait contre moi, ne m'a parlé que du procès Verger et de l'interdit.» – «Il n'aura pas osé soulever la troisième question; il savait que le rapport ne vous serait pas communiqué, et, du reste, l'accusation n'est appuyée sur aucune preuve; c'est une simple insinuation.»

J'appris ainsi que Son Eminence Monseigneur le cardinal Guibert, archevêque de Paris, s'était rendu coupable à mon égard de trois mensonges diffamatoires. C'était beau pour un archevêque. Je dis à mon interlocuteur : «Je ne demande pas, Monsieur, que vous n'attachiez aucune importance à l'accusation portée contre moi. Il y a seize ans que j'ai quitté ma maisonnette des environs de Paris, pour venir me fixer dans le pavillon que j'habite, afin de me rapprocher de l'Eglise russe. Mon quartier est comme un village; tout le monde se connaît. Vous pouvez aller chez tous mes voisins; ils vous renseigneront sur tous les détails de ma vie. Allez aussi chez l'archevêque et demandez lui des preuves à l'appui de son troisième mensonge.» – «Je ne ferai pas cela, Monsieur, vous êtes un homme trop honorable pour qu'on attache la moindre importance à une imputation dénuée de preuves. Je me suis contenté d'aller chez le curé

de la paroisse qui vous connaît et vous respecte.» Au bout de quelques jours, je reçus une lettre fort polie par laquelle j'étais invité à passer à la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur. Je m'y rendis. Un homme fort distingué me reçut, et me dit que la première enquête était annulée; il me remit le diplôme qui m'autorisait à porter les insignes de commandeur de l'Ordre de Sainte-Anne, et ajouta que j'étais dispensé de verser les cent francs que l'on exigeait dans les cas ordinaires.

C'est ainsi qu'un honnête homme comme le général Faidherbe avait pu transformer en très peu de temps une administration, assez pourrie, sous le régime du Révérend Père Vinoy, pour accepter comme des vérités les TROIS MENSONGES DIFFAMATOIRES de Son Eminence Monseigneur le cardinal Guibert, archevêque de Paris.

Je ne connaissais pas cet homme avec lequel je n'eus jamais aucune relation; mais il voulait se venger des critiques faites dans l'*Union chrétienne* sur quelques-uns de ses mandements. Il s'imaginait que ses calomnies resteraient cachées sous son beau costume d'écrevisse cuite; il n'en a pas été ainsi; son infamie éclate avec évidence.

Le directeur de l'*Union chrétienne* n'était cependant pas si canaille que voulait le faire croire M. le cardinal Guibert; la preuve, c'est que je vins au secours de M. Dupanloup et du journal l'*Univers* qui paraissaient bien battus par le Dr Le Fort, un chirurgien très connu qui eut un jour la fantaisie de publier une brochure dans le but de prouver que la fameuse Bibliothèque d'Alexandrie n'avait pas été brûlée par Omar, mais par le patriarche Théophile.

M. Dupanloup, évêque d'Orléans, était pris à partie par M. le Dr Le Fort. Ce personnage, dont on a tant parlé, était fort peu de chose. Il était fils de la Savoie et de sa mère, comme dit l'abbé Barbier dans la Biographie du clergé contemporain. Mlle Dupanloup était servante chez le cardinal de Rohan-Chabot, archevêque de Besançon. Son Eminence avait un amour paternel pour le fils de sa servante et le gâtait au suprême degré. Le jeune Dupanloup fut placé au petit séminaire de Paris. Il allait passer ses vacances au palais archiépiscopal de Besançon. Il s'y plaisait tant et on l'y aimait tant, qu'il oubliait le jour de la rentrée.

L'abbé Frère, qui était alors supérieur du séminaire, écrivit à son élève qu'il n'aurait plus à revenir s'il n'était demandé; mais Son Eminence apaisa l'abbé Frère et M. Dupanloup rentra au séminaire dont il fut depuis supérieur. Il y amena sa mère qui gouvernait sa maison.

M. Dupanloup s'illustra en publiant six volumes d'extraits textuels de Fénelon; il prêcha dans plusieurs paroisses de Paris, se faufila un peu partout et finit par devenir évêque. A part ses extraits de Fénelon, tout ce qui fut publié sous son nom était de fort médiocre qualité. Il appartenait à la secte catholique-libérale avec MM. de Montalembert, de Broglie, de Falloux, etc., etc., et ce fut lui qui donna la communion aux membres de la secte, dans la chapelle de la Roche en Brénil, appartenant à M. de Montalembert. Arrivé à ce degré de célébrité, il n'est pas étonnant que M. le Dr Le Fort l'ait choisi pour antagoniste lorsqu'il lui prit fantaisie de traiter une question historique qu'il ne connaissait pas, mais que M. Dupanloup connaissait peut-être encore moins.

M. Dupanloup ne jugea pas à propos de répondre à M. le Dr Le Fort. L'*Univers* essaya de répondre, mais sa réponse était si faible qu'elle n'aurait fait qu'augmenter la confiance que le célèbre chirurgien avait dans ses connaissances historiques. S'il ne s'était agi que d'une question romano-papiste, je ne me serais pas mêlé de la querelle, mais il s'agissait d'un patriarche orthodoxe d'Alexandrie, et je crus de mon devoir de prendre sa défense.

J'aurais pu répondre, dans l'*Union chrétienne*, à M. le Dr Le Fort; mais ma réponse n'aurait pas eu autant d'importance que dans un journal quotidien, organe reconnu des jésuites et des grands catholiques. Seulement, comment l'aborder? comment amener M. le Dr Le Fort à répondre? C'était le point difficile. Pour la première fois de ma vie, je fus diplomate.

Il s'agissait de faire croire à M. le Dr Le Fort que je n'étais pas bien sûr de pouvoir lui répondre; à l'*Univers* que je lui répondrais très bien. J'adressai donc au pieux journal une lettre assez ingénue pour tromper M. le Dr Le Fort, et faire comprendre à l'*Univers* que son correspondant n'était pas aussi ingénu qu'il avait l'air de l'être.

Je réussis, ma lettre parut dans l'*Univers*. M. le Dr Le Fort le prit de haut, et me traita en ingénu qui avait besoin de son érudition. Le *Temps*, un journal savant et très sérieux comme chacun sait, accepta les lettres du Dr Le Fort. Le *XIXe Siècle* inséra ma lettre ingénue et la réponse du Dr Le Fort. Il me croyait si bien battu que je ne pourrais que balbutier pour répondre à mon antagoniste. Il se posa donc fièrement en journal honnête qui publierait toutes les pièces de la discussion.

Il oublia ses engagements dès ma première réponse au Dr Le Fort, et ne la publia pas. Il en fut de même pour les suivantes, il donnait les lettres de mon adversaire et non les miennes, c'était significatif. Seulement, dans une note signée A., on me reprochait de garder l'anonyme. Je

répondis que le rédacteur du *XIXe Siècle* gardait aussi l'anonyme puisqu'il ne signait que d'une majuscule, à moins que ce rédacteur ne crut que ses lecteurs n'avaient besoin que d'ajouter un N et un E à sa majuscule pour trouver son vrai nom. Alors, About se fâcha tout rouge. Croire qu'il n'était qu'un âne !!! quelle outrecuidance. Il m'appela alors *Sous-Veuillot* et déclara que les lettres que je lui adresserais seraient jetées à la hotte du chiffonnier. Je répondis qu'elles seraient ainsi dans un endroit plus propre que le bureau de son journal. Je m'amusais des colères d'About. *L'Univers* reproduisait mes petites lettres et disait : on voit que notre savant et spirituel correspondant s'amuse. En effet, je m'amusais des colères d'About, sans oublier le principal, c'est-à-dire, mes réponses au Dr Le Fort. *L'Univers* avait le beau rôle. A ma prière, il avait publié les lettres du Dr Le Fort à côté des miennes. *Le Temps*, en journal de haute honnêteté, ne publia pas une seule ligne de mes réponses. Après avoir publié quelques lettres du Dr Le Fort, il déclara que la discussion était close. La dernière qu'il publia ne fut pas placée dans le corps du journal, mais au bas d'un supplément, à la fin de la dernière colonne et en très petits caractères, afin que personne ne l'aperçût. C'était bien avouer que le Dr Le Fort n'avait pas les honneurs de la polémique. Il faut avouer que *le Temps* se conduisit d'une singulière manière. Il insultait le Dr Le Fort en ne lui laissant que la place que nous avons indiquée pour la dernière lettre qu'il voulait insérer; puis, il déclarait close une discussion où il n'avait pas cité une seule ligne des réponses adressées à son correspondant. Ces procédés sont ordinaires dans la petite presse sans science et sans principes, mais dans un journal qui a tant de prétentions à l'honnêteté, à la science, au sérieux !!!

Le *XIXe Siècle* ne publia plus rien dès que *le Temps* n'admit plus de lettres du Dr Le Fort.

Mais la question n'était pas épuisée. Je continuai dans *l'Univers* à publier des lettres au Dr Le Fort, qui ne répondit pas.

La discussion fut donc terminée à mon avantage, même de l'aveu tacite des journaux qui s'étaient si bruyamment déclarés en faveur de mon adversaire.

De toutes les pièces de la polémique je fis une brochure, et j'en envoyai un paquet fort convenable à *l'Univers* en le priant de distribuer les exemplaires à ses amis.

*L'Univers* saura à l'avenir que j'ai été un de ses rédacteurs, que mes articles ont eu son approbation, qu'il me trouva de la science et de l'esprit, et que ses adversaires furent bien battus, mais pas contents.

Admettons des circonstances atténuantes pour les compliments que me fit *l'Univers*; il ne savait pas qu'un hérétique s'était faufilé dans sa pieuse phalange.

Cette petite excursion dans les colonnes de *l'Univers* ne m'empêcha pas de continuer mes travaux orthodoxes. La rédaction de *l'Union chrétienne* n'était pour moi qu'une distraction et mes études les plus sérieuses étaient concentrées dans *l'Histoire de l'Eglise* dont je viens de publier, ces jours-ci, le sixième volume. Toute ma vie a été consacrée aux études les plus approfondies sur les Pères de l'Eglise, les actes des conciles et les documents de l'histoire de l'Eglise. J'ai voulu concentrer dans un grand ouvrage le résultat des travaux de toute ma vie, ce grand ouvrage, je le publie sous le titre de *Histoire de l'Eglise*.

Dans les Eglises occidentales, romaine et protestantes, on a publié beaucoup de *Histoires de l'Eglise*. J'ai lu les plus importantes et j'ai vu que, dans tous ces ouvrages, on s'était principalement attaché à faire plier tous les documents dans un certain sens favorable à tel ou tel système ecclésiastique. J'ai rencontré, dans la plupart de ces ouvrages, de véritables monstruosité qui accusaient chez les auteurs, ou la plus grande mauvaise foi ou la plus crasse ignorance. Je me suis aperçu que la plupart de ces prétendus historiens se copiaient les uns les autres, et ne s'inquiétaient pas des documents authentiques dont ils n'avaient aucune connaissance.

Mon système historique a été tout autre. J'ai composé mon livre avec les documents. Je n'ai pas fait de théories au sujet de l'Eglise primitive dont tous se réclament; j'ai traduit les documents de cette Eglise; on les lit, en lisant mon ouvrage. Cela valait mieux que de faire de prétendue philosophie de l'histoire qui n'est fondée ni sur les documents ni sur les faits.

Pour les périodes apostoliques et des conciles oecuméniques, j'ai cru qu'il fallait donner les textes des Pères et des conciles, véritables interprètes des doctrines et témoins des faits. Les conclusions découlent d'elles-mêmes de ces vénérables documents qui sont si clairs, si positifs que toute discussion est inutile, et ne peut être abordée que par les écrivains qui veulent les subordonner à leurs théories.

Pour les époques suivantes, on n'a à sa disposition que des écrivains plus ou moins honnêtes et sérieux dont les témoignages doivent être sévèrement contrôlés. Leurs écrits n'ont plus l'importance de ceux des Pères de l'Eglise primitive pour constater la foi et la discipline

apostoliques, mais d'après leurs témoignages on peut établir tels ou tels faits qui ont, même au point de vue de la doctrine, la plus haute importance.

Nous écrivons *l'Histoire de l'Église* jusqu'à nos jours avec l'honnêteté et le soin que nous avons mis aux six premiers volumes, publiés aujourd'hui. Si Dieu nous accorde encore quelques années de vie, nous aurons démontré que l'Église orthodoxe actuelle a continué l'Église primitive; qu'à l'époque où la papauté commença la guerre contre cette vénérable Église, elle n'a fait qu'opposer à ses innovations la doctrine et les lois de l'Église primitive, et qu'encore aujourd'hui, si elle se trouve séparée de l'Église occidentale, c'est qu'elle est restée fidèle à la foi et aux lois de l'Église primitive, qu'elle oppose aux innovations de la papauté.

Notre ouvrage sera donc la démonstration de cette vérité : que l'Église orthodoxe actuelle est l'héritière de l'Église primitive, qu'elle en est l'héritière fidèle, qu'elle n'a rien ajouté à ses doctrines, qu'elle n'en a rien retranché, qu'elle est, par conséquent, la véritable Église du Christ et des apôtres.